



Remboursement moto par concessionnaire

Par **ihamouine**, le **01/04/2011** à **17:42**

Bonjour,
J'ai acheté une moto Beta 50cc pour mon fils à un concessionnaire se trouvant à 600km de mon domicile. Ce dernier m'a assuré que la moto était en bon état, et elle a été livrée à mon domicile. Auparavant, j'ai versé 2090€ correspondant au prix de la moto et du transport.
J'ai fait les démarches pour la mettre à mon nom et l'immatriculer (même s'il s'agissait d'une moto d'occasion, elle n'avait pas de plaques)et l'assurer.
Une fois, en règle avec la loi, mon fils a voulu faire un tour avec la moto mais celle-ci ne marchait pas correctement.
Encore sous garantie, je recontacte le concessionnaire, qui ne parvient pas à me dépanner par téléphone, pour qu'il la reprenne.
La moto repars. Maintenant, il me réclame la carte-grise avant de vouloir procéder à un remboursement, dont il déduit les frais engendrés!
Non, seulement, je n'ai plus rien si je lui donne la carte-grise mais en plus, à condition, qu'il le fasse, il peut me rembourser le montant, que bon lui semble.
Il me téléphone pour que je me dépêche d'envoyer la carte-grise, car il a revendu ma moto (encore à mon nom et assurée à mon nom!!)
Avez vous une solution?
Merci de votre réponse.
cordialement.
N.Ihamouine